



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le 12 octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le second adjoint pour cause d'empêchement du premier adjoint, conformément à l'article L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Tous les documents nécessaires à la séance ont été envoyés avec la convocation le 6 octobre 2017.

MME NAUTRE, deuxième adjointe, donne la parole à M. DUTECH qui souhaite faire une déclaration.

M.DUTECH : j'ai décidé de renoncer à mon mandat de maire de Nailloux et de proposer à MME GLEYSSES de prendre la suite. Elle a fait preuve de son implication, de sa fidélité à ses engagements, de sa détermination et de son dévouement comme élue de Nailloux. Je lui passe donc le relais dans cette tâche exigeante et passionnante. Elu et maire de Nailloux, nous avons réussi avec le conseil municipal à franchir de nombreuses épreuves. D'abord la crise économique mondiale de 2008, puis la baisse drastique de la DGF aux communes. Nous avons suivi les effets de la Loi NOTRÉ. Toutes ces épreuves nous ont soudés et aguerris. Nailloux compte 2000 habitants de plus qu'en 2008. Les finances de la commune sont saines et solides. L'administration municipale est compétente et structurée. Les personnels sont impliqués et dévoués au service des Naillousaines et Naillousains. Les 400 emplois créés au Village de Marques, sont des emplois durables. Je continuerai d'œuvrer pendant ce mandat au sein du conseil municipal et à Terres du Lauragais. Lison GLEYSSES, j'en suis sûr, apportera son empreinte personnelle à sa fonction, et je tiens à remercier tous ceux qui ces derniers jours m'ont apporté leurs marques d'affection et estime.

Selon l'ordre du jour prévu :

1. Délibération 17-108 : ÉLECTION DU MAIRE

La séance s'ouvre sous la présidence de Monsieur Antoine ZARAGOZA, membre le plus âgé de l'Assemblée qui déclare après appel nominatif des conseillers que le quorum est atteint.

Étaient présents : 19 : Nawal BOUMAHDY, Charlotte CABANER, Lilian CHAUSSON, Didier DATCHARRY, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Lison GLEYSSES, Thierry LATASTE, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Georges MERIC, Éva NAUTRÉ, Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Cécile PAUNA, Fabienne SERENE, Armelle TRÉMANT, Daniel VIENNE, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 4 : Anne BORGETTO, Anne MENDEZ, Sabine MORENO, Agnès SALVATORI.

Pouvoirs : 4 : Anne BORGETTO pouvoir à Éva NAUTRÉ, Anne MENDEZ pouvoir à Delphine LEGRAND, Sabine MORENO pouvoir à Nawal BOUMAHDY, Agnès SALVATORI pouvoir à Fabienne SERENE.

Secrétaire de séance : Delphine LEGRAND.

DÉLIBÉRATION EN VUE DE L'ÉLECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 ;

Considérant la démission du maire, notifiée par monsieur le Préfet en date du 5 octobre 2017,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

M. ZARAGOZA appel aux candidatures.

Se présentent: MME GLEYSSES et M.DATCHARRY.

M.ZARAGOZA les invite à s'exprimer.

MME GLEYES : Je suis candidate et j'ai été désignée par la majorité pour assurer la fonction de maire jusqu'à la fin du mandat. Naillousaine depuis 23 ans, je suis impliquée dans la vie du village depuis longtemps. Conseillère municipale et déléguée communautaire depuis 2008, puis en 2014 adjointe au maire en charge de la vie associative ; Cette candidature est la continuité de mon engagement au service de ma commune.

M.DATCHARRY : je suis candidat conformément pour défendre les points sur lesquels nous avons déjà discuté. Et c'est pour représenter les concitoyens qui m'ont fait confiance.

M.ZARAGOZA : y a-t-il quelqu'un qui souhaite faire une intervention ?

M.MERIC, conseiller municipal, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne : d'une part, j'aimerais remercier Michel DUTECH pour son implication durant ces années sur le mandat de maire qui est difficile, fonction que je connais bien, l'ayant exercée pendant 25 ans. C'est une fonction passionnante, c'est peut-être l'une des fonctions politiques au sens de gestion de la cité, la plus exaltante. Je pense qu'il l'a remplie avec passion et sans contester l'effort et je tiens particulièrement à le remercier ici. Et d'autre part, je connais bien Lison GLEYES depuis de nombreuses années, c'est une élue de convictions, très investie dans la cité, c'est certainement une femme d'ouverture, de concertation, de consensus et on a besoin de ça dans ces temps difficiles. On a besoin de souder le village, pour un but commun, le bien vivre à NAILLOUX. Quand je parle de temps difficiles, je parle un peu de la situation mondiale et de la situation française. J'appelle ça les pathologies de la mondialisation c'est-à-dire la marginalisation de tous les actes humains qui entraîne une concurrence féroce entre les Hommes. C'est l'uberisation des rapports sociaux. C'est la précarisation généralisée du monde du travail. Il faut le combattre car cela crée la fracture sociale et la fracture territoriale. Il faut la combattre par une gestion municipale pointue malgré les difficultés financières. Il faut considérer aussi les réformes drastiques de l'État envers les communes. D'autre part, notre République est attaquée. Elle est attaquée par la barbarie, l'obscurantisme, la montée du populisme xénophobe... Tout cela forme une crise sociale et économique, et il faut appeler à l'unité du village et je pense que MME GLEYES est là pour pouvoir faire ça.

Les conseillers sont allés voter à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, le dépouillement a eu lieu immédiatement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins et enveloppes dans l'urne : 23
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- DATCHARRY Didier : 4 voix
- GLEYES Lison : 18 voix

Madame GLEYES Lison ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire de NAILLOUX.

MME GLEYES entre immédiatement en fonction.

Et elle prend la présidence pour la suite de la séance.

MME GLEYES : C'est avec une forte émotion que je m'adresse à vous en tant que Maire.

Au nom des Naillousaines, Naillousains, je souhaite exprimer notre reconnaissance à Michel DUTECH pour son engagement, son travail accompli, et son dévouement pour l'essor de notre commune. Je te remercie Michel pour la confiance que tu as su me donner, de soutenir une femme pour accéder à la fonction de maire.

Je vous rappelle qu'en France seulement 16 % des maires sont des femmes. J'affirme être une personne de consensus, je m'engage à travailler en concertation avec tous les élus qu'ils soient de la majorité ou de la minorité de ce conseil municipal en donnant un élan différent pour l'avenir de Nailloux.

La nouvelle structuration des services municipaux va permettre une amélioration du cadre de vie des Naillousains. Je prends conscience des enjeux des projets qui sont en cours comme l'aménagement de l'esplanade de la fraternité qui va améliorer la qualité de vie de nos administrés tout autant que la réhabilitation de notre école J. Rostand. La communauté de communes Terres du Lauragais est aujourd'hui installée, il reste dans les années à venir beaucoup de choses à mettre en place, et je veillerai à ce que Nailloux puisse toujours jouer son rôle de centralité, notamment avec le démarrage du Cocagne à NAILLOUX pour la continuité des services de proximité. Je mesure l'ampleur de la tâche qui m'attend, aussi, j'ai pris des dispositions professionnelles pour me rendre disponible à la mairie et assurer mes fonctions dans les meilleures conditions.

M.DATCHARRY : Je te félicite, effectivement peu de femmes aujourd'hui accèdent à la fonction de maire, ceci posé, en ce qui concerne la minorité, l'opposition, je ne souhaite pas être l'opposition mais plutôt la minorité, des collègues, nous continuerons à défendre un certains nombres de points. Nous collaborerons comme nous l'avons fait jusqu'à présent sur les points sur lesquels nous sommes d'accord, effectivement nous estimons que, et il y en a eu par le passé, notamment en 2016 car je rappelle qu'en 2016 nous avons voté le budget. Mais nous nous opposerons sur certains problèmes, il y en a actuellement dans les tuyaux, on en a parlé. Encore une fois je prends acte que la majorité vient de changer de chef, je n'ai aucun a priori, bien au contraire, on va voir ce que tu nous proposes de faire ensemble. Maintenant, l'entonnoir à dossiers est plein et sur un certain nombre de dossiers sur lesquels tu sais que nous sommes en opposition, tu sais qu'on a des conflits, et qu'il faudra rentrer. Tu sais qu'on a un certain nombre de dossiers qu'il faudra qu'on ré-exhume, mais on verra ça plus tard. En ce qui nous concerne on est ouverts à toutes propositions et si tant est qu'on soit d'accord. Et comme en 2016, si on est d'accord sur un certain nombre de points, nous sommes prêts à mettre nos compétences et nos savoir-faire à ta disposition.

2. Délibération 17-109: ÉLECTION DES ADJOINTS

MME GLEYESSES, maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 14-015, du 28 mars 2014, du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à six,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :
une liste de candidats (candidat en tête de liste : Anne BORGETTO).

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins et enveloppes dans l'urne : 23
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

Liste conduite par Anne BORGETTO, dix-huit (18) voix.

La liste conduite par Anne BORGETTO ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- premier adjoint : BORGETTO Anne
- second adjoint : CABANER Charlotte
- troisième adjoint : VIENNE Daniel
- quatrième adjoint : NAUTRÉ Éva
- cinquième adjoint : ZARAGOZA Antoine
- sixième adjoint : MARTY Pierre

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à 21 h 30 et rappelle le prochain conseil municipal le jeudi 26 octobre 2017 à 20 h 30.